

## Inscription SAISON 2022-2023

Nos tarifs s'élèvent à 1000.- CHF par année pour un cours chaque semaine.  
Nous débuterons l'année dès le lundi 5 septembre au 18 juin (septembre à juin)  
les cours n'ont pas lieu pendant les vacances scolaire.  
Les cours ont lieu à Nyon, à la rue des marchandises 17

numéro de compte de l'école

GET-DOWN sarl IBAN= CH83 8080 8003 3826 2422 3  
Versement pour GET-DOWN SARL  
1203 Genève



### Nos cours pour la rentrée

Coché le cours correspondant.

#### **NYON**

Breakdance débutant lundi 17h-18h	
Breakdance intermédiaire lundi 18h-19h	
Breakdance avancé lundi de 19h à 20h	

Hip-Hop enfant mardi de 17h à 18h	
Hip-Hop ados adulte de 18h à 19h	

#### **GLAND**

Breakdance enfant mercredi de 15h30 à 16h30	
Breakdance ados mercredi de 16h30 à 17h30	

Si vous désirez prendre un cours supplémentaire pour vous ou votre enfant celui-ci est à moitié prix.

### Inscription à l'année

Prénom de l'élève : .....

Date de naissance : .....

Numéro de téléphone de l'élève..... ( Pour les retard ou urgence) Cours de : .....

Nom et prénom du représentant légal : .....

Numéro de téléphone : ..... E-mail : .....

Adresse : .....

Problème de santé particulier : .....

Quelle est votre assurance accident (de l'enfant) ?.....

## **L'ASSOCIATION N'EST PAS RESPONSABLE EN CAS D'ACCIDENT**

### **IMPORTANT**

L'inscription est à l'année sauf demande spécial. Si l'élève décide d'arrêter, il devra quand même s'acquitter du montant restant de son écolage.

Notre école de danse ne distribue pas de bulletin toutes les informations requises pour le versement de la cotisation se trouve ci-dessous. Pour Valider l'inscription de l'élève, il suffit de nous envoyer le formulaire rempli sur l'email [geneva.breakdance@gmail.com](mailto:geneva.breakdance@gmail.com) ou par l'application whatapp en prenant une photo de l'inscription rempli sur le 07884621112.

### **Modalité de paiement**

**Paiement en 1 fois** : ( ) Le paiement en une fois permet à l'élève d'obtenir un pull de l'école. Le premier versement doit être effectué le 10 septembre 2022 ou avant.

**Paiement en 2 fois** : ( ) Le paiement en deux fois Le premier versement doit être effectué le 10 septembre 2022 ou avant et le deuxième versement le 10 décembre (virement automatique)

**Paiement en 3 fois** : ( )

*Le 10 septembre, 10 décembre, 10 mars*

Date : .....Signature : .....

*La feuille d'inscription pour l'année scolaire doit-être rendu au plus tard le 10 septembre*

*Atlantis Schweizer*

*directeur breakdance-nyon-gland-Genève*  
[www.breakdance-nyon.com](http://www.breakdance-nyon.com)  
[www.breakdance-geneve.ch](http://www.breakdance-geneve.ch)

*téléphone: 078/846/21/12*